

POSTULAT

Vers la plantation de fleurs vivaces sur le domaine public

Contexte actuel

Bacs en ciment, ronds-points, parterres, pieds de signalisation, bordures des bâtiments communaux ; plusieurs dizaines d'espaces publics de Lutry sont embellis avec soin, une à deux fois par an, grâce à des plantations de fleurs annuelles. Chaque année, au printemps puis souvent à nouveau en automne, plusieurs milliers de plants sont achetés et soigneusement mis en terre, pour être ensuite, quelques mois plus tard, retirés et éliminés.

Passer des plantes annuelles à des plantes vivaces constituerait une démarche écologique, économique et esthétique que de plus en plus de communes adoptent (Pully, Bourg-en-Lavaux, Lausanne, ...).

Le présent postulat pourrait inciter, le cas échéant soutenir notre commune à faire le pas.

Postulat

Nous sollicitons la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité de privilégier l'utilisation de fleurs et de plantes vivaces (en lieu et place des actuelles fleurs annuelles) pour l'aménagement des bacs, parterres et ronds-points de la commune.

Exemple de démarche mise en œuvre par la Ville de Lausanne dès 2023

- Recensement des lieux : mise à jour de l'inventaire, priorisation
- Sensibilisation et formation du personnel communal
- Phase test : sur un ou quelques massifs pilotes
- Choix de plantes locales : pépinières régionales, espèces indigènes
- Partenariats : Collaboration initiale avec un jardinier et un paysagiste
- Sensibilisation citoyenne ponctuelle : installation de panneaux explicatifs (phase test, moins d'eau, plus de nature, travail en cours, ...)
- et Sensibilisation citoyenne globale : rencontre ou conférence d'un responsable de commune ayant déjà effectué cette transition .

Avantages écologiques

1. Réduction de l'impact énergétique : en raison de l'allongement de la durée de vie des fleurs et de la réduction de l'énergie consommée pour les faire pousser sous des serres horticoles chauffées. L'impact carbone d'une vivace est 10 fois moins élevé que celui d'une plante annuelle selon le chef du service Parcs et domaines lausannois.
2. Moins d'arrosage : les vivaces s'adaptent mieux au climat local.
3. Moins d'entretien : pas besoin de replanter chaque année, donc moins d'usage d'engins, de véhicules et de carburant. Le fleurissement est garanti 5 ans voire 10 ans.
4. Biodiversité accrue : elles offrent nectar, pollen et abri aux insectes et oiseaux. Plus besoin de mettre le sol des massifs à nu pour replanter, ce qui préserve mal la biodiversité. La petite faune peut mieux s'y développer, et les vivaces, grâce à leurs

racines plus profondes, nécessitent moins d'eau.

5. · Adaptation au changement climatique : plus résistantes aux sécheresses et canicules.

Avantage économiques et nouveaux savoir faire valorisé :

1. · Moins de dépenses à long terme : même si l'investissement initial est plus élevé, l'entretien annuel diminue sensiblement.. *Evite un Credits supplémentaire au budget annuel 2025 de 3'000.-*
2. · Réduction des coûts de main-d'œuvre : moins de temps consacré au replantage, à l'arrosage et aux déplacements.
3. · Nouveau savoir-faire : Cette démarche offrirait au personnel de notre voirie l'occasion de développer un nouveau savoir-faire, à la fois créatif et particulièrement valorisant.

Avantages esthétiques

6. · Floraison étalée sur plusieurs saisons, feuillages décoratifs toute l'année.
7. · Harmonies de textures et de couleurs, plus naturelles et durables.

Valérie Dormenval



Lutry le 23. mars 2026